

---

# Politique environnementale



---

Version de Mai 1998

(encours demise à jour)

## **TABLE DES MATIÈRES**

TABLE DES MATIÈRES .....	2
Présentation.....	3
La mission de SOPAR et la dimension environnementale .....	3
La programmation de SOPAR et la dimension environnementale .....	4
Analyse environnementale: programme et/ou projets.....	4
Analyse environnementale de la programmation triennale de SOPAR.....	5
Au niveau des politiques .....	5
Au niveau de son organisation .....	6
Au niveau de sa programmation pluriannuelle .....	6
Suivi et évaluation de la politique environnementale de SOPAR .....	9
Le suivi .....	9
L'évaluation .....	9
Références-Notes.....	10

## Présentation

Ce texte se greffe au document de planification stratégique publié en novembre 1997 et à la programmation triennale 1998-2001 remis à l'ACDI en décembre 1997.

Le document de planification stratégique soulignait que l'axe environnemental des programmes de SOPAR devrait, à l'horizon 2000, être plus et mieux intégré (p. 19). Le texte de programmation triennale 1998-2001 décrivait brièvement les enjeux environnementaux des interventions de SOPAR en Inde et les actions que SOPAR entreprendrait pour intégrer son axe environnemental dans sa programmation (chapitre 4.2, pages 14-15).

La politique environnementale de SOPAR se veut un complément nécessaire aux deux documents précédemment cités. Elle se situe dans le contexte d'un développement qui se veut durable. Elle détaille les effets environnementaux de ses interventions auprès des populations démunies de l'Inde. Elle s'efforce de décrire sa « structure de gestion et ses pratiques concernant le volet environnemental (1) ».

C'est à l'aide du « Manuel d'évaluation environnementale des programmes et projets des organisations et institutions non gouvernementales » publié par la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI (2) que SOPAR veut s'assurer que sa politique environnementale rejoint les préoccupations du gouvernement canadien et partant, de l'ACDI.

## La mission de SOPAR et la dimension environnementale

Depuis ses origines, il y a plus de vingt ans, SOPAR s'est donné comme mission le développement durable auprès des moins nantis. Jusqu'ici, elle a ciblé son action sur l'Inde et en particulier sur l'État de l'Andhra Pradesh. C'est par le slogan « Les aider à s'aider eux-mêmes » que SOPAR dès 1976 mobilisait ses troupes.

Pour SOPAR, le développement durable passait d'abord et avant tout par l' « appropriation ». (3) Pour qu'il soit durable, les populations démunies doivent s'approprier leur propre développement. L'appropriation doit se faire à tous les niveaux. Le logo de SOPAR, conçu à l'époque, « exemplifiait » cette réalité. Les quatre traits qui jaillissent d'une sphère rouge éclatée en deux – peuples développés et en voie de développement – symbolisent les niveaux d'appropriation : appropriation économique, technique, socio-culturelle et **environnementale**. C'est ainsi que dans l'un de ses premiers bulletins aux donateurs, SOPAR expliquait la signification de son logo.

À ses débuts, SOPAR était déjà sensibilisée aux questions environnementales et, dans ses activités, elle veillait à ce que cette dimension soit respectée avec grand soin. Elle continue toujours d'être extrêmement attentive à l'impact environnemental dans ses activités de développement durable.

Au fil des ans, avec des partenaires motivés et compétents, SOPAR a mis en oeuvre et complété des milliers de projets de développement. Ses actions ont confirmé ce qu'elle savait déjà. Le développement durable est prioritairement lié au développement des ressources humaines et à un changement d'attitude. Par exemple, les projets de plus-avoir économique ne deviennent que prétexte à plus de prise en charge de la part des bénéficiaires eux-mêmes; une gestion respectueuse du patrimoine écologique est une occasion de fortifier la solidarité des villageois et leur propre prise en main.

Ainsi donc, les questions environnementales ne sont pas pour SOPAR une fin en elles-mêmes mais un moyen parmi d'autres vers un plus-être humain.

## La programmation de SOPAR et la dimension environnementale

La programmation triennale de SOPAR 1998-2001 continue de favoriser certains secteurs d'interventions qu'elle a appris à bien maîtriser et qui répondent aux besoins des populations avec qui elle oeuvre. Ses programmes comprennent 1) des regroupements de femmes villageoises et urbaines, 2) l'organisation de coopératives pour fermiers marginaux, 3) la mobilisation de populations villageoises autour de petits systèmes d'adduction d'eau. Un programme de micro-entreprises forme une activité privilégiée des programmes de SOPAR.

À divers degrés, chacun des volets de la programmation de SOPAR comprend des éléments environnementaux. Ils peuvent être brièvement décrits ainsi :

- 1) Le programme de regroupement des femmes comprend deux types d'interventions environnementales : d'une part, au cours des réunions mensuelles, SOPAR et ses partenaires sensibilisent les femmes aux questions environnementales qui les touchent de près : déboisement, gestion de l'eau potable, meilleur usage de l'énergie, etc. L'environnement n'est qu'un des sujets traités avec les villageoises. Suite à ces sessions de sensibilisation, les groupes identifient de petites activités environnementales qu'elles entreprennent dans leur communauté: plantation d'arbres, nettoyage des caniveaux du village, construction de foyers à combustion propre, etc.
- 2) Le programme coopératif pour fermiers marginaux comprend lui aussi deux types d'interventions environnementales. D'abord, un volet de sensibilisation par lequel les fermiers sont informés de l'impact des engrais et des pesticides sur l'environnement. Ces sessions sont données par des spécialistes locaux (gouvernement, départements d'universités, ONGs spécialisées).

D'autre part, les coopératives de fermiers projettent de mettre sur pied certains projets avec incidences environnementales, comme la consolidation de bassins naturels retenant les eaux de surface pour fins d'irrigation. Dans ces cas, une évaluation répondant aux normes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) devra être soumise à SOPAR par ses partenaires. Après s'être assuré que l'évaluation rencontre les exigences de la LCEE, le comité de programmes de SOPAR (4) sera en mesure de recommander au conseil d'administration le projet pour son financement.

- 1) La mobilisation des populations villageoises autour de petits systèmes d'adduction d'eau est le premier volet dans lequel SOPAR s'est impliquée depuis ses origines, il y a plus de vingt ans. Ce volet obéit aux politiques environnementales des gouvernements central et de l'Andhra Pradesh et suit une pratique soucieuse de l'environnement. La mobilisation de la population locale autour du « point d'eau » n'est, pour SOPAR, qu'un moyen vers une plus grande auto-portance des bénéficiaires.

Le **Manuel à l'usage du comité de programmes** décrit **les bonnes pratiques** (5) qu'au cours des ans SOPAR a mis en place et qui guident la mise en oeuvre de son volet d'eau potable. Ce manuel se trouve en annexe.

Dans la foulée des directives du gouvernement canadien en matière environnementale, l'ACDI oblige les ONGs qui reçoivent un financement programme à compléter une analyse environnementale de leur programme. « Cette analyse doit viser à démontrer que l'organisme a les capacités nécessaires pour intégrer la prise en compte des questions environnementales au processus de programmation et qu'il a mis en place des procédures de gestion pour s'assurer que cette prise en compte soit bien respectée à toutes les étapes du programme. » (6)

De plus, la loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE) s'applique dans certains cas, aux projets des ONGs canadiennes qui oeuvrent dans les pays en voie de développement. Pour ces projets, l'ONG « doit rédiger un rapport d'évaluation environnementale et le remettre à l'ACDI sous pli séparé » (7). « Cette analyse permet de définir les dimensions environnementales liées à un projet et les mesures qui s'imposent afin que celui-ci n'entraîne pas de dommages écologiques et de coûts sociaux » (8).

SOPAR applaudit à cette initiative du gouvernement canadien qui lui permet d'articuler une politique et d'explicitier son processus d'intervention concernant **l'appropriation environnementale** dans le contexte de sa programmation. Cette analyse environnementale de programme s'applique à ses trois volets d'interventions : regroupement féminin, coopératives de fermiers marginaux, mobilisation des populations villageoises autour de petits systèmes d'adduction d'eau.

Comme on l'a déjà dit plus haut, SOPAR est aussi consciente qu'à l'occasion, par exemple, quand des projets d'irrigation par systèmes de rétention des eaux de surface seront identifiés, des évaluations environnementales qui répondent aux normes de la LCEE devront être réalisées sur le terrain et revues par SOPAR avant que ces projets ne soient financés. Comme le veut l'ACDI, ces évaluations pourront lui être remises sur demande.

## Analyse environnementale de la programmation triennale de SOPAR

À la lumière de l'information sur la nouvelle programmation fournie brièvement plus haut, nous examinerons SOPAR au niveau de ses politiques et de son organisation pour démontrer qu'elle possède les éléments nécessaires pour « intégrer la prise en compte des questions environnementales à tous les niveaux du processus de programmation. » (9) Par la suite, l'analyse environnementale portera sur chacun des trois volets de la programmation.

### **Au niveau des politiques**

Nous l'avons déjà dit, la mission de SOPAR est d'abord le développement humain qui suppose le changement des mentalités et des attitudes. Seul le développement humain est garant de développement durable. Pour qu'il y ait développement humain il faut qu'il y ait appropriation. Une des dimensions de l'appropriation est environnementale. L'appropriation environnementale n'est pas une fin en soi mais un des moyens qui conduit au plus-être humain. Voici en quelques phrases, la philosophie de développement de SOPAR et la place que tient la dimension environnementale dans cette philosophie.

En pratique, SOPAR ne s'attaque pas directement et prioritairement aux questions environnementales. Pour un développement durable, ses méthodes reposent davantage sur les techniques d'épargne et de crédit par lesquels le bénéficiaire devient un contributeur important de son propre développement.

La formation des partenaires et des bénéficiaires est un aspect prioritaire dans l'oeuvre de SOPAR : formation à l'épargne et au crédit, en alphabétisation, en technique agricole, en gestion de la micro-entreprise. Et, puisque une des composantes du développement durable est aussi la

dimension environnementale, des programmes de sensibilisation aux questions écologiques du quotidien doivent aussi être mis en oeuvre pour les partenaires – agents d'exécution de SOPAR – et pour les bénéficiaires. Cette formation est systématiquement organisée en participation avec les partenaires de SOPAR.

Les critères utilisés par le comité de programmes/projets de SOPAR qui recommande au CA les programmes/projets à financer couvrent la dimension de l'appropriation environnementale. Ces critères viennent d'être enrichis par les fiches préparées par la direction du partenariat de l'ACDI intitulées « listes de contrôle ».

Trois documents récents étayent la politique de SOPAR en matière d'environnement. Il s'agit d'un texte d'Auto-Évaluation (septembre 1997); de la Planification stratégique de SOPAR, à l'horizon 2000 (novembre 1997) et de la Programmation triennale de SOPAR, 1998-2001 (décembre 1997).

Le **Manuel à l'usage du comité des programmes** contient la liste des critères pour le choix des partenaires et celle pour la sélection des projets. (10)

### **Au niveau de son organisation**

SOPAR est une organisation hautement décentralisée. Elle possède en Bala Vikasa - l'organisme indien qu'elle a mis sur pied - des ressources exceptionnelles qui lui permettent une gestion efficace de ses programmes. En matière environnementale, Bala Vikasa a accès à une expertise locale variée et très compétente. Cette expertise provient d'ONGs spécialisées comme AFPRO, des gouvernements indiens, et des institutions d'éducation: universités et collèges techniques.

Bala Vikasa a été jusqu'ici le maître d'oeuvre des programmes de SOPAR en Inde. Dans la nouvelle programmation, Bala Vikasa, qui a atteint sa pleine maturité et qui peut maintenant voler de ses propres ailes, continuera – mais cette fois sur une base contractuelle – de veiller à la bonne gestion de la plus grande partie des programmes de SOPAR.

Plus spécifiquement en ce qui a trait à l'environnement, Bala Vikasa continuera avec l'assistance d'experts indiens à faire le monitoring des projets réalisés par les partenaires de SOPAR en Inde – une dizaine d'organismes locaux triés sur le volet - . Pour les projets d'eau potable, chaque projet est visité au moins une fois au cours de sa planification; au cours de la mise en oeuvre, SOPAR, ou son mandaté, se rend de nouveau sur les lieux du projet. Pour les autres volets de la programmation, regroupements de fermiers et de femmes villageoises, des rencontres mensuelles avec les représentants de SOPAR permettent un suivi serré. Enfin, dans la plupart des cas, Bala Vikasa sera aussi chargé de l'évaluation des programmes financés par SOPAR.

Au Canada, le Conseil d'administration de SOPAR qui approuve la programmation et les projets que l'organisation finance, est appuyé par un comité de programmes. Ce comité est composé de personnes qui ont une vaste expérience du développement (deux des quatre membres de l'actuel comité furent des employés dans des postes sénior à l'ACDI) et qui maîtrisent bien le concept du développement durable et sa composante environnementale. Pour être recommandés par le comité de programmes, tout programme et tout projet doivent traiter des incidences environnementales possibles. Ces incidences sont spécifiquement évaluées par le comité à l'aide de critères bien définis - i.e. listes de contrôle dans le Manuel à l'usage du comité de programmes – (11). Dépendant des retombées environnementales du programme/projet, les rapports d'étape et de fin de programme/projets exigés du partenaire doivent contenir une section environnementale. À la fin, l'évaluation du programme/projet couvre spécifiquement, elle aussi, l'impact environnemental.

### **Au niveau de sa programmation pluriannuelle**

#### **1. Programme de regroupement de femmes**

La femme en Inde, particulièrement en milieu rural, est un agent de développement puissant. Sensibilisée aux questions environnementales, la femme indienne a un rôle essentiel à jouer dans sa famille, sa communauté et la société tout entière pour contrer une détérioration écologique de son milieu qui, dans cette région surpeuplée, prend des proportions alarmantes. C'est ainsi que SOPAR compte sur les sessions de formation et de sensibilisation qui se traduisent par des actions concrètes pour amener les 50 000 membres de ses mahila mandals (regroupements féminins) à prendre la place qu'elles doivent assumer dans l'avènement d'un développement durable.

Comme on le notait dans la programmation triennale 1998-2001, le nombre d'activités pro-écologiques réalisées par les mahila mandals deviendra un indicateur important pour évaluer l'impact de la formation donnée. Le nombre de sessions de formation et d'animation (i.e. participation à la journée pour l'environnement par le gouvernement indien, etc.) avec les sujets traités seront aussi colligés. Ces statistiques seront fidèlement compilés par les organismes partenaires du programme et retransmis à SOPAR dans les rapports semestriels qu'ils doivent lui remettre.

## **2. Programme de coopératives de fermiers marginaux**

Les fermiers regroupés par SOPAR sont de plus en plus conscients des enjeux environnementaux de l'agriculture. La gestion de l'eau les préoccupe. La nappe phréatique se recharge difficilement. Les fermiers pensent se tourner vers la gestion des eaux de surface. Les séquelles sur l'environnement que produit l'abus dans l'utilisation des engrais et des pesticides deviennent évidentes. Par exemple, les fermiers veulent en savoir plus sur les techniques de compostage et de vermiculture.

En attendant que des projets concrets leur soient présentés, SOPAR et ses partenaires indiens, avec l'aide d'experts locaux, aident les coopératives de fermiers à mettre sur pied des sessions d'information. Et, comme le fermier a besoin de voir et de toucher, des visites de projets-pilotes qui utilisent les nouvelles techniques respectueuses de l'environnement sont organisées.

La programmation triennale 1998-2001 identifiait comme indicateurs de succès le nombre de fermiers qui bénéficieront des sessions d'information et de sorties organisées. Dans les rapports semestriels qu'elle recevra, SOPAR pourra aussi prendre connaissance des sujets abordés qui ont trait à l'environnement.

Un autre indice qui démontrera que les fermiers appuyés par SOPAR sont sensibilisés aux questions environnementales reliées à l'agriculture sera le nombre de projets qu'ils soumettront à SOPAR et qui tiennent compte de la fragilité de leur environnement. Par exemple, on peut penser à des projets pour une meilleure gestion des eaux de surface pour irrigation (pour ce type de projets, avant tout financement, une évaluation selon la LCEE sera un pré-requis).

## **1. Programme de mobilisation de populations villageoise autour de petits systèmes d'adduction d'eau**

Depuis 1977, SOPAR a creusé dans l'état de l'Andhra Pradesh en Inde, plus de 2100 puits d'eau potable avec pompes manuelles au coût unitaire d'environ 1 200 \$CAN. Elle a réalisé dans des villages plus de 250 petits systèmes d'adduction d'eau potable (coût : 10 000 \$CAN à 15 000 \$CAN). SOPAR, par l'entremise de Bala Vikasa, est devenue, au cours des ans, un

expert dans le domaine de l'eau potable si bien qu'il est consultée par plusieurs ONGs locales, voire même par le gouvernement.

Les systèmes d'adduction d'eau construits avec l'assistance de SOPAR comprennent le forage d'un puits (environ 50 mètres de profond), la construction d'un réservoir (60 000 à 200 000 litres selon les besoins du village) et la mise en terre d'un réseau de tuyaux pour le transport de l'eau. Des robinets sont installés à quelques endroits stratégiques dans le village. Dans certains cas, chaque maison a son propre robinet. Lors de la phase de planification du projet, le village doit constituer un comité qui a la responsabilité du projet : pendant la construction et une fois le projet réalisé, le comité est responsable de l'entretien du projet, de la collecte de la contribution financière des villageois, de l'animation communautaire, etc. Le village est directement et activement impliqué dans l'exécution du projet. Il fournit l'emplacement du réservoir et du puits; il est responsable de la mise en terre de la tuyauterie; il doit contribuer en roupies 15% du coût du projet.

Une organisation locale partenaire de SOPAR est responsable de l'exécution du projet. La démarche que SOPAR et les partenaires poursuivent dans la mise en oeuvre de ce programme a subi avec succès l'épreuve du temps. Les effets environnementaux du projet sont généralement les suivants : il améliore la qualité de vie des villageois et les sensibilise à un environnement sain et à de meilleures conditions hygiéniques; il procure un meilleur accès à de l'eau de qualité. Quant aux aspects plus techniques de la qualité des sols, de la qualité et du débit de la nappe phréatique, et du milieu écologique des projets, l'analyse et les conclusions demeurent les mêmes d'un projet à l'autre puisque SOPAR oeuvre dans une région homogène.

En ce qui a trait à la construction des puits, la démarche est toujours la même. Le partenaire de SOPAR utilise les services d'une compagnie privée qui se spécialise dans le forage de puits. L'ONG locale embauche aussi des maçons spécialisés pour construire le réservoir. Un ingénieur mandaté à l'emploi du partenaire supervise le projet. Bala Vikasa – l'antenne de SOPAR en Inde – fait aussi le monitoring du projet en analysant les rapports semestriels fournis par le partenaire et en faisant des inspections sur le terrain. Le partenaire s'assure que l'eau qui provient du puits est potable et saine et n'est pas sujette à la contamination. L'eau du puits est analysée en laboratoire.

Dans la mise en oeuvre de son programme de mobilisation des populations villageoises autour de projets d'adduction d'eau potable, SOPAR et Bala Vikasa agissent en conformité avec les directives environnementales des gouvernements indiens.

En 1991, le ministère de l'environnement et des forêts du gouvernement de Delhi décentralisait ses responsabilités aux états. (12) Ainsi, l'Andhra Pradesh devenait responsable des projets d'adduction d'eau potable en milieu villageois. Dans le domaine de l'irrigation, le gouvernement central se réservait la responsabilité pour tous les projets de plus de 2000 hectares, les états étaient habilités à autoriser les projets en deçà de cette marque.

C'est dans ce contexte que peu de temps après cette décision, le gouvernement de l'Andhra décréta que l'utilisation de la nappe phréatique devait être consacrée exclusivement aux projets d'eau potable. Ainsi, le forage de puits à des fins d'irrigation devenait proscrit. Dorénavant, le cultivateur qui voulait forer un puits pour irriguer ses champs devait obtenir un permis, en principe, rarement donné. Dans le passé, avant les restrictions gouvernementales, SOPAR avait contribué au forage de puits pour quelques projets d'irrigation. À partir de la nouvelle législation, SOPAR se consacra exclusivement à des projets d'adduction d'eau potable dans les villages. Ces projets, qui ne nécessitent aucun permis, sont encouragés par le gouvernement indien et grandement appréciés par les populations locales.

Le 1er janvier 1997, le premier ministre de l'Andhra Pradesh, Chandrababu Naidu, proclamait la mise sur pied d'un nouveau programme de développement à haute teneur environnementale. Ce programme s'appuie sur le concept de la Janmaabhoomi (de la mère-patrie). En harmonie avec les activités de SOPAR dans l'Andhra, Janmaabhoomi veut mobiliser toutes les forces vives et les ressources de l'état, en particulier les ONGs locales. Il insiste, entre autres, sur l'importance de l'eau potable pour tous les villages de l'Andhra et sur les techniques de gestion de l'eau de surface à fins d'irrigation. (13)

Le programme de mobilisation des populations villageoises autour de l'eau, que SOPAR veut continuer à mettre de l'avant, s'inscrit en plein dans le courant participatif du Janmaabhoomi du premier ministre Naidu.

Comme on le constate, la longue histoire de SOPAR et de ses partenaires indiens en matière de programme d'adduction d'eau dans l'Andhra Pradesh, la démarche suivie régulièrement pour s'assurer que la dimension environnementale des projets d'eau potable soit respectée, l'imbrication des interventions de SOPAR avec les politiques environnementales des gouvernements de l'Inde, tous ces facteurs appuient une politique environnementale programme. C'est sur une base d'exception – quand il y aura dérogations aux conditions que SOPAR retrouve ordinairement dans la mise en oeuvre de son programme d'adduction d'eau potable – qu'une analyse environnementale projet selon la LCEE sera requise et présentée à l'ACDI.

La liste de contrôle et de bonnes pratiques du Manuel à l'usage du comité de programmes détermine par extrapolation les cas où une évaluation selon la LCEE devient nécessaire. (14)

## **Suivi et évaluation de la politique**

### **Le suivi**

Dans le quotidien, le suivi de la politique environnementale de SOPAR est d'abord la responsabilité du comité de programmes. En cela, le comité est assisté par le personnel du secrétariat.

Dans l'accomplissement de cette tâche, le comité de programmes et le secrétariat ont en main un manuel approuvé par le CA de SOPAR qui définit le mandat du comité de programmes, décrit le processus de planification de l'organisme, donne les critères du choix des partenaires et de la sélection des projets et des programmes. Le manuel contient encore des listes de contrôle sur l'intégration de la femme au développement, la dimension environnementale et les pratiques établies concernant ses projets et programmes d'eau potable.

### **L'évaluation**

Pour continuer à être un outil dynamique, la politique environnementale de SOPAR devra continuer à se mesurer au vécu comme aussi aux défis de l'avenir.

De plus, elle devra continuer d'accompagner la planification stratégique de l'organisme pour en constituer un chapitre complémentaire et nécessaire.

Ce fut le cas du présent exercice.

Ces considérations nous amènent ainsi à définir le cycle d'évaluation de la politique environnementale de SOPAR. Ce cycle épouse celui de la planification stratégique de l'organisme et s'articule en deux temps: un temps faible (à la troisième année) et un temps fort (à la cinquième année).

Ainsi donc, en 2000-2001, les effectifs de SOPAR se mobiliseront partiellement pour réajuster le tir de sa "Planification stratégique à l'horizon 2000" (novembre 1997). Par la même occasion, il devra aussi re-cibler, si nécessaire, sa politique environnementale.

En 2002-2003, SOPAR deviendra le théâtre d'un branle-bas de combat avec comme objectif, un exercice de planification stratégique en profondeur. La politique environnementale de SOPAR passera, elle aussi, au crible.

## Références-Notes

- 1) Lettre de Rosaline Murray, directrice générale à la direction générale du partenariat canadien de l'ACDI adressée à SOPAR et datée du 18 février 1998. Cette lettre avait pour objet le « Processus d'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale aux ONG-programmes ».
- 2) Manuel d'évaluation environnementale des programmes et projets des organisations et institutions non gouvernementales (MEEPPPOP), Direction générale du partenariat canadien, ACIDI, 27 juin 1997.
- 3) La notion d'appropriation n'est pas nouvelle. Dans les années 60, l'école française de Lebrét s'est faite championne de ce concept essentiel pour un développement durable. Dès ses origines, SOPAR a été fortement influencée par l'approche « humaine » de Lebrét qui s'opposait à un développement conçu comme purement économique axé presque uniquement sur le « plus-avoir ».
- 4) Le mandat du comité de programmes se retrouve en annexe dans le Manuel à l'usage du comité de programme, p. 3.
- 5) Le manuel à l'usage du comité de programme contient ces « bonnes pratiques », pp. 10-11.
- 6) MEEPPPOP, p. 6.
- 7) MEEPPPOP, p.8.
- 8) MEEPPPOP, p. 9.
- 9) MEEPPPOP, p. 6.
- 10) Manuel à l'usage du comité de programmes, pp. 5-7.
- 11) Manuel à l'usage du comité de programmes, p. 9.
- 12) Government of India, Environment Policy, [www. Andhrapradesh.com/laws/envIRONM.html](http://www.Andhrapradesh.com/laws/envIRONM.html).
- 13) Government of Andhra Pradesh, a) Speech by Sri N. Chandrababu Naidu, Chief Minister, Third meeting on National Water Resources Council, 6<sup>th</sup> February, 1996; [www. Andhrapradesh.com/cm/cmspeech1.html](http://www. Andhrapradesh.com/cm/cmspeech1.html). b) Note on the concept of Janmabhoomi; [www.andhrapradesh.com/cm/Janmabhoomi.html](http://www.andhrapradesh.com/cm/Janmabhoomi.html). c) Guidelines for Execution of works in Janmabhoomi, [www. andhrapradesh.allindia.com/cm/jbm.html](http://www. andhrapradesh.allindia.com/cm/jbm.html).
- 14) Manuel à l'usage du comité de programmes, pp. 10-11.